

### *Prestations de maternité*

Entre autres choses, monsieur l'Orateur, nous avons envoyé aux gouvernements provinciaux, aux syndicats, aux groupes de gestionnaires et aux associations féminines, partout au Canada, un document de travail dans lequel nous proposons des modifications à la loi sur l'assurance-chômage et, dans la brève période au cours de laquelle nous formions le gouvernement, nous avons tenu quelques réunions pour discuter et expliquer les options que nous proposons. Nous souhaitons favoriser la collaboration, non pas sur un seul aspect, comme en ce moment, mais sur tous les aspects nécessaires de cette mesure législative. Nous avons agi ainsi dans le but d'en faire une mesure des plus claires pour tous les Canadiens. Le sujet du projet de loi dont nous sommes saisis en ce moment était un des secteurs problématiques.

Les Canadiens, tel que je les connais, sont des gens de bonne volonté. Ils n'aiment pas particulièrement payer des impôts, mais ils y consentent à la condition qu'on réussisse à les convaincre que l'argent versé au gouvernement est utilisé à bon escient et de façon équitable. Tel était l'objet du processus entamé par notre gouvernement mais malheureusement, en autant que je sache, l'actuel gouvernement n'a pas jugé bon de le poursuivre. Le gouvernement d'en face est réputé, à mon avis, pour ses décisions et ses confrontations de type arbitraire, et l'on sait qu'il consulte le moins souvent possible les groupes visés.

J'ai entendu cet après-midi le député d'en face défendre son projet de loi et presque la totalité de ses propos m'ont paru louables. Il a réussi à attirer notre attention sur certaines des injustices existantes. Toutefois, je me suis demandé quel était le principe à la base de la politique du gouvernement dans ce domaine. Quels sont les principes en cause dans un projet de loi comme celui qu'on nous propose? Où est la décision fondamentale qui consiste à déterminer si les Canadiens souhaitent ou non voir le gouvernement prendre une série de mesures sociales qui favoriseraient l'accroissement plus rapide de la population canadienne? Beaucoup de nos concitoyens confirmeront la nécessité d'une politique qui le favorise.

À partir d'un tel principe, ou objectif, dans la politique du gouvernement, arrive-t-on normalement et naturellement à la révision de la loi sur l'assurance-chômage? Cela nous amène-t-il à réviser la loi sur les allocations familiales, ou encore les régimes de pensions? Jusqu'où cela peut-il nous mener? C'est dans ce contexte que nous devons étudier tout programme de dépenses. Il s'agit sûrement en l'occurrence d'un élément d'un programme de dépenses.

● (1650)

Est-il vraiment équitable de proposer que des femmes qui ont peut-être été sans travail ou qui n'ont pas fait partie de la population active pendant longtemps et qui se décident de travailler à un poste à court terme, peut-être pas plus de dix semaines, et qui deviennent par la suite enceintes aient droit à plusieurs semaines de prestations à un taux de \$100 ou \$120 par mois? Est-ce que cela doit avoir, dans le programme de dépenses du gouvernement fédéral, la priorité sur le versement de prestations à quelqu'un qui choisit d'élever une famille? Cette personne souhaite peut-être avoir quatre ou cinq enfants. L'argent des contribuables doit-il être consacré aux personnes du premier ou du second groupe? Si nous disposons de sommes illimitées et si cela est considéré comme prioritaire, les deniers publics doivent-ils servir à aider les deux groupes?

Je pense que les députés ont tort de prendre des décisions sur l'affectation de certaines sommes à un secteur en particulier sans avoir examiné toutes les possibilités.

Une autre possibilité qui a été soulevée lors de l'étude du document de travail et qui mérite, je crois, d'être répétée ici à la Chambre et d'être ainsi versée au compte rendu officiel se résume à savoir si l'on devrait établir une différence au niveau du droit de percevoir des prestations d'assurance-chômage entre ceux qui quittent volontairement leur emploi et ceux qui le perdent malgré eux. Dans le cas de la société Chrysler qui a dû licencier un grand nombre de travailleurs, il est clair qu'il est tout à fait normal que l'on verse des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs licenciés mais lorsque des gens décident volontairement de quitter leur emploi, la question se pose de savoir s'ils devraient avoir les mêmes droits de percevoir ces prestations que les autres.

L'autre principe qui a revêtu une grande importance lors de l'étude de notre document de travail et qui a beaucoup influé sur notre façon de concevoir le rôle de cette caisse a été le besoin alors que nous subissions une période d'inflation galopante d'accorder davantage d'attention aux besoins économiques des gens qui ont des personnes à charge, tels que les parents seuls, les personnes mariées qui sont la seule source de revenu de leur enfants ou peut-être de parents souffrant d'un handicap. Devraient-ils avoir droit à une aide supérieure à celle que reçoivent ceux qui n'ont à subvenir qu'à leurs propres besoins? Voilà une question fondamentale dont il faudrait tenir compte dans la loi sur l'assurance-chômage et peut-être dans ce projet de loi.

Un de mes collègues m'a demandé il y a quelques minutes si l'on accorderait autant à une personne qui serait considérée comme millionnaire ou multi-millionnaire qu'à une femme qui vient de perdre son mari et qui a trois enfants à charge. Pensons-nous réellement qu'il faille octroyer une portion égale des deniers publics dans les deux cas? C'est une question fondamentale que la Chambre n'a plus débattue depuis un certain temps. Il conviendrait peut-être de se lancer dans un tel débat à un certain moment car le problème se pose dans plusieurs projets de loi. On ferait peut-être ainsi ressortir la différence qui existe entre les doctrines des partis qui sont représentés à la Chambre.

Le Nouveau parti démocratique est en faveur du principe de l'universalité; les néo-démocrates le disent et le répètent sans ambages. Ce principe revient à prôner le versement d'une somme d'argent analogue aux millionnaires et aux pauvres. Par contre, les membres de mon parti pensent que les contribuables canadiens sont mieux disposés à l'égard du gouvernement et ont plus confiance en lui s'ils ont l'impression que l'argent prélevé par celui-ci est destiné à des dépenses qu'ils approuvent.

Il y a dans le document de travail un passage qui traite de la question que mon vis-à-vis a soulevée aujourd'hui à la Chambre. Il s'agit de la question du travail à temps partiel. On y exposait des principes et des modalités qui permettraient de tracer une évolution à long terme de l'usage que l'on fait de ce fonds. Je crois que cela modifierait radicalement l'usage que l'on fait de l'argent de la caisse d'assurance-chômage. Il faudrait peut-être envisager d'utiliser ces fonds pour aider financièrement les gens dont l'occupation n'est plus rentable, et qui auraient donc besoin de recyclage. On pourrait peut-être